

Municipales au Kremlin-Bicêtre : Greenpeace interroge les candidats



Dans la perspective des élections municipales, les bénévoles de Greenpeace ont interpellé les candidats têtes de listes des principaux partis de la ville, afin de leur proposer de s'engager sur dix mesures visant à rendre leur commune plus éco-responsable.

Les candidats qui ont été interrogés sont :

- **Marie-Isabelle HECK** (Les Verts)
- **Jean-Luc LAURENT** (Union de gauche)
- **Raphaet DALI** (Divers Droite)
- **Gilles CHOPARD** (Liste d'union «Énergie nouvelle» - MoDem, UMP, Parti Radical, Génération Écologie, Cap21, Gauche Moderne et Nouveau Centre)

Marie-Isabelle HECK a répondu « Oui » aux 10 questions

Gilles CHOPARD a répondu « Oui » aux 10 questions

Bravo, voilà des candidats qui sont en accord avec les solutions proposées par Greenpeace. Reste à espérer que si l'un des deux est élu, il mettra en place un programme aussi ambitieux.

Jean-Luc LAURENT ne nous a pas répondu

Raphaet DALI ne nous a pas répondu

Ces candidats n'ont pas répondu au questionnaire de Greenpeace. Indifférence ? Pas le courage de leurs opinions ? Une chose est sûre, concernant l'environnement, on est dans le flou...

Vous trouverez dans les pages suivantes la liste des engagements demandés et le détail des réponses des candidats.

Engagement 1 - À chaque renouvellement et achat de flotte, choisir des véhicules de petite et moyenne cylindrée ne rejetant pas plus de 120g de CO2/km, soit étiquetés A ou B ; choisir aussi des véhicules utilitaires légers rejetant moins de 160g de CO2/km.

Marie-Isabelle HECK : OUI

Points "Déplacement" de notre programme. Points "Environnement".

Gilles CHOPARD : OUI

A chaque renouvellement et achat de flotte, nous choisirons des véhicules de petite cylindrée rejetant au plus 120g de CO2/km, nous privilégierons des véhicules utilitaires électriques, les tricycles pour de courte livraison ou les vélos pour les petits déplacements.

Engagement 2 - Mettre en place un plan de déplacement d'administration afin de privilégier les solutions alternatives à la voiture particulière, et se diriger vers une suppression des voitures de fonction, en faveur des voitures de service. Il impose par ailleurs aux agences de voyage sous-traitantes un critère de priorisation du train pour tous les déplacements.

Marie-Isabelle HECK : OUI

Points "Déplacement" de notre programme. Points "Environnement".

Gilles CHOPARD : OUI

Nous proposerons un Plan de déplacement urbain privilégiant les solutions alternatives (transports en commun, mettre en place le "vélib" et des parcs à vélos, création de rues piétonnes pour inciter les déplacements à pieds) – remplacement des véhicules de fonction par des véhicules de services. Déplacement des employés municipaux par train ou transport en commun plutôt que par voiture.

Engagement 3 - Adopter le programme Energy Star, conformément au règlement européen, qui impose d'appliquer, lors de l'achat de matériel de bureau, des critères d'efficacité énergétique aussi rigoureux que ceux définis dans le programme Energy Star.

Marie-Isabelle HECK : OUI

Points en lien avec l'Agenda 21 pleinement décliné.

Gilles CHOPARD : OUI

Achat de matériel de bureaux labellisé « energy star », nous ferons aussi attention à acheter du matériel respectueux de l'environnement (achat high-tech responsable).

Engagement 4 - Inclure une clause environnementale dans les appels d'offre en matière d'éclairage public, exigeant l'utilisation des ampoules les plus efficaces, type LED pour les feux piéton, et adopter une politique de sobriété, en réduisant la tension du réseau d'éclairage.

Marie-Isabelle HECK : OUI

Points "Environnement" de notre programme (Agenda 21 au sein des collectivités).

Gilles CHOPARD : OUI

Nous remplacerons peu à peu les ampoules incandescentes par des ampoules basses-consommations, et nous ferons le choix de LED pour les feux de signalisations ou guirlandes électriques pour les moments festifs. Nous adopterons une démarche de sobriété pour l'éclairage public, en réduisant les éclairages inutiles.

Engagement 5 - Doter la collectivité d'un plan de développement dans les énergies renouvelables (chaleur et électricité), afin qu'elle produise 23% de ses consommations en propre d'ici 2020, et qu'elle contribue majoritairement à atteindre l'objectif de 23% d'énergies renouvelables sur la consommation de son territoire à ce même horizon 2020.

Marie-Isabelle HECK : OUI

Points "Environnement" de notre programme (Agenda 21 au sein des collectivités).

Gilles CHOPARD : OUI

Nous allons doter la collectivité d'un plan de développement dans les énergies renouvelables (chaleur et électricité : géothermie, panneaux solaires....) afin qu'elle produise 23% de ses consommations propres d'ici 2020.

Engagement 6 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments dont la commune est propriétaire ou dont elle délègue la gestion (mairie, école primaire, équipements sportifs et culturels...) :

- par un renforcement des exigences sur les constructions neuves, respectant le label basse consommation,
- assorti d'un programme de réhabilitation exemplaire des bâtiments publics existants visant le label basse consommation, avec un seuil maximal de kWh d'énergie primaire par m² utile, selon le type d'usage du bâtiment (bureaux, hébergement, enseignement, établissement hospitalier...), associé à l'utilisation des matériaux les plus efficaces, sur le plan énergétique, disponibles sur le marché.

Marie-Isabelle HECK : OUI

Points "Environnement" de notre programme (Agenda 21 et collectivités territoriales).

Gilles CHOPARD : OUI

Nous allons réduire la consommation énergétique des bâtiments gérées par la commune en maîtrisant l'énergie (isolation des bâtiments, changement des fenêtres lorsque nécessaires, ampoules basse-consommation...), et proposé un programme de réhabilitation exemplaire des bâtiments publics (démarche THQE) (dont les récupérations des eaux de pluie)

Engagement 7 - Favoriser l'achat de produits bois (mobilier, rénovations, constructions...) issus de forêts locales et limiter vos achats publics de produits bois exotiques aux seuls produits certifiés FSC. Le FSC est le seul label de certification forestière qui garantit que le bois exotique provient de forêts gérées correctement.

Marie-Isabelle HECK : OUI

Point concernant les bois utilisés à la couverture de l'A6b ! (notamment).

Gilles CHOPARD : OUI

Nous ferons des achats « éco-responsable » : papier recyclé, bois local (nous limiterons nos achats de bois exotiques aux seuls produits labellisés FSC), ampoules basse-consommation, produits d'entretien respectant l'environnement, suppression des pesticides et herbicides dans l'entretien des espaces vert (mise en place de système thermique ou infrarouge)

Engagement 8 - Réduire la consommation de papier et développer le tri, le recyclage et l'utilisation de papier recyclé dans votre ville. D'ici 2012, toutes les administrations dépendant de votre collectivité doivent réduire leur consommation de papier de 50% et utiliser exclusivement du papier 100% recyclé.

Marie-Isabelle HECK : OUI

Point Agenda 21 des collectivités. Campagne menée avec le minimum de supports papier.

Gilles CHOPARD : OUI

Réduction et valorisation des déchets en général. Objectif à atteindre d'ici 2012 : toutes les administrations dépendant de notre collectivité devront réduire leur consommation de papier de 50 % et n'utiliser que du papier 100 % recyclé. Mise en place de bacs à compost.

Engagement 9 - Exiger que les cahiers des charges de la restauration collective dont la commune est responsable (et en particulier celle des écoles primaires), excluent les OGM dans la chaîne de production (y compris dans l'alimentation animale). Les OGM (maïs OGM et soja OGM) peuvent en effet s'introduire dans la chaîne alimentaire à la fois directement sous forme d'ingrédient et indirectement par le biais de l'alimentation des animaux dont sont issus la viande, le lait, les oeufs, le poisson et tous les produits qui contiennent des produits animaux.

Marie-Isabelle HECK : OUI

Point "Santé, prévention, Éducation"

Gilles CHOPARD : OUI

Nous exigerons que les cahiers des charges de la restauration collective dont la commune est responsable (particulièrement les écoles) excluent les OGM dans la chaîne de production (y compris dans l'alimentation animale).

Engagement 10 - Favoriser le développement de l'agriculture biologique d'une part en soutenant et en encourageant la production biologique et d'autre part en imposant une part croissante de produits biologiques dans la restauration collective dont votre commune est responsable.

Marie-Isabelle HECK : OUI

Point "Santé, prévention, Éducation", "Economie locale" (filières, réseaux)

Gilles CHOPARD : OUI

Nous prévoyons de créer des AMAP et d'encourager l'installation de commerces bio et équitables.